

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 31 janvier 2017

Excusés : MOREL Nicolas (donne pouvoir à Grégory HEURTEBIZE)

Absent : FLEURY Jacky.

12/14 présents

(13 votants en raison d'un pouvoir de Nicolas envers Grégory)

Nous commençons ce conseil avec des mignardises offertes par Évy et son époux pour nous remercier du cadeau offert lors de leur mariage.

URBANISME

Nous devons délibérer sur l'acquisition de la maison de Monsieur CHRÉTIEN par les conjoints CRESPO. Nous devons réfléchir à la préemption du bien pour un projet communal. Nous débattons après avoir rappelé l'historique de notre démarche. Au départ, nous prévoyions l'acquisition pour une rénovation afin de louer à but commercial ou non. Puis, au fur et à mesure de nos réflexions, nous avons décidé d'améliorer sensiblement l'espace de la place communale, lieu de vie et de rencontre. Aussi, cela permettrait, en démantelant le bâti, d'amplifier la sécurisation du centre-bourg (visibilité et élargissement du trottoir).

Nous proposons de préempter le bien pour un projet à J+ quelques années.

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

**Pour : 10
Contre : 01
Abstention : 02**

Respectueusement, les conjoints CRESPO ont été avertis. Le notaire et le vendeur, Monsieur CHRÉTIEN, l'ont été également. Ce dernier a mal perçu notre décision et il lui a été proposé un rendez-vous en mairie pour que lui soit explicité notre décision. Il a refusé. Un courrier en AR partira au sein duquel sera rendue notre délibération en bonne et due forme.

ÉGLISE

Nous délibérons sur le choix du prestataire qui interviendra pour la réfection de la dernière partie de la toiture de l'église. Nous avons sollicité 4 artisans et seuls deux ont répondu – Entreprise GUYARD (SAINT-GEORGES-BUTTAVENT) et Entreprise RAIMBAULT (ARON). La première propose un devis de 19 330.61 € TTC et la seconde un devis de 23 849.16 € TTC. Nous proposons de retenir l'Entreprise GUYARD (cette dernière travaille avec Monsieur GILET en sous-traitance). Les deux autres sollicitées étaient COLARD (BELGEARD) et LAUNAY (COMMER).

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

VOIRIE

Une demande de la commune d'ARON concernant le partage des subventions nous est proposée. En effet, voici les éléments de contexte :

- *La demande initiale émanait de notre commune*
- *ARON jouit déjà de nombreuses voies vertes et pourrait se « passer » de ce nouveau chemin*

Nous débattons sur cette demande et notons les éléments suivant :

- *Notre commune est moins aisée financièrement que la commune d'ARON*
- *Nous acquiesçons le fait que ce soit à notre demande*
- *Il est vrai qu'il est probable que les Bazogéens utilisent plus la voie soit vérifiée*
- *Nous aurons moins de travaux*
- *Les négociations d'échanges de terrains impactent la commune d'ARON et non la nôtre*
- *Ils auront également des frais de notaire et de bornages*

Sur le principe, nous sommes ouverts et proposons un partage de 60% pour LA BAZOGE et 40% pour ARON. Notre effort serait tout de même de 5000 € à rétribuer à ARON.

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

Pour : 10
Contre : 01
Abstention : 02

*Une information a été faite auprès du maire d'ARON lors d'un bureau communautaire.
Nous en reparlerons lors d'une visite sur site.*

ASSAINISSEMENT

Nous devons délibérer sur les tarifs de l'assainissement - le prix de l'abonnement et le prix au M³

Nous proposons les mêmes tarifs que l'année dernière à savoir : l'abonnement à 40 € HT, le M³, et la modernisation collecte obligatoire à 0.18 € HT.

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

FLEURISSEMENT

Nous proposons d'adhérer à la labellisation des villages fleuris pour un montant annuel de 200 €. Nous pourrions, avec la continuité de ce label, être référencés et avoir différents retours tels de futurs investisseurs, des badauds, des consommateurs pour le restaurant etc...

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 01

FONDS PARLEMENTAIRES

Nous devons délibérer pour l'obtention des fonds parlementaires concernant les travaux de réfection de l'église. Nous ne pouvons commencer sans l'accord des services de la Préfecture.

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

PERSONNEL

Nous devons délibérer pour les renouvellements de contrat d'Évy, de Carole et de Chloé.

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Nous ne pouvons faire que pour Évy (01.05.2017) Pour Carole et Chloé, ce ne sera qu'en septembre

SALLE COMMUNALE

Nous devons délibérer pour le remboursement des familles BOUDONNET et JASLIER.
Nous proposons de rembourser 60 € au lieu de 50 € initialement prévus (la somme restante était de 60 €).

Nous délibérons : (dont 1 vote par pouvoir)

Pour : 08
Contre : 02
Abstention : 03

Nous avons reçu les remerciements suite à notre décision de rembourser 60 €

QUESTIONS DIVERSES



ENFANCE JEUNESSE

Une proposition sera faite pour des activités entre adolescents des communes de ARON, GRAZAY et LA BAZOGE. À suivre...

ILLUMINATIONS

Le projet pour la fin de l'année est entre les mains de nos « illuminés » et nous avons l'information que les guirlandes HS seront remplacées gratuitement. Le fonctionnement 2017 a retenu notre attention et nous assurerons la continuité.

BULLETTIN MUNICIPAL

De bons retours et un remerciement à la commission et Monsieur POIDVIN.

VESTIAIRES

Nous continuons le projet et ferons appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

POT DE GUY

Nous proposerons un pot de départ en l'honneur de Guy. En mars serait idéal.

Prochain conseil le 28 février 2017